

CHECK-LIST DES 5C



Comptez, Contenu, Assistant(e) maternel(le) (Caregiver),
Contrat, Communication

**Prenez le temps de
choisir le mode de garde
et les activités d'éveil de
votre enfant**



Action for Children



Êtes-vous à la recherche d'un mode de garde pour votre nourrisson, jeune enfant, enfant d'âge préscolaire ou d'âge scolaire ?

Chaque jour, nous accompagnons des parents pour simplifier leur choix d'un mode de garde d'enfants.

Action for Children peut vous

- aider à trouver des programmes de garde et d'éveil des enfants à temps plein et partiel dans des crèches, des structures préscolaires, des services de garderie en milieu familial et des programmes périscolaires agréés
- guider et vous soutenir dans les démarches de recherche d'un mode de garde
- donner des informations pour le choix d'un cadre de qualité adapté à votre famille
- fournir un accès à la recherche en ligne 24h/24, 7j/7



Pour obtenir davantage d'informations, appelez le 614 224 0222, envoyez un courriel à childcareresources@actionforchildren.org ou consultez le site www.actionforchildren.org

CHECK-LIST DES 5C



Choisir le bon service de garde pour votre enfant chéri demande du temps. Il est important de s'y prendre à l'avance. Visitez au moins trois options de garde d'enfants. Prenez votre temps à chaque fois pour observer et poser des questions.



Comptez

Comptez le nombre d'enfants dans le groupe. Un plus petit nombre d'enfants par groupe est préférable.

LOI DE L'OHIO CONCERNANT LES SERVICES DE GARDERIE EN MILIEU FAMILIAL :

- **Petite structure** : jusqu'à six enfants au total, y compris les enfants du/de l'assistant(e) maternel(le) de moins de six ans, avec un maximum de trois enfants de moins de deux ans.
- **Grande structure** : entre 7 et 12 enfants, nécessite un agrément de l'État et la présence d'un(e) deuxième intervenant(e).

LOI DE L'OHIO CONCERNANT LES CRÈCHES :

Un(e) adulte pour...

- cinq nourrissons (moins de 12 mois)
- six nourrissons (de 12 à 18 mois)
- sept jeunes enfants (de 18 à 30 mois)
- huit jeunes enfants (30 à 36 mois)
- 12 enfants de trois ans
- 14 enfants de quatre et cinq ans
- 18 enfants d'âge scolaire de moins de 11 ans

Rappel : les règles d'octroi des agréments concernent uniquement les normes minimales d'hygiène et de sécurité.

Demandez à voir l'agrément et le rapport d'inspection en cours de validité.



Contenu

Les programmes de qualité proposent une variété d'activités qui favorisent le développement et l'apprentissage des enfants.

- Les enfants ont-ils accès à des activités calmes et actives ?
- L'espace est-il propre, lumineux et sécurisé ?
- Les enfants semblent-ils s'amuser ?
- Le service dispose-t-il de plans d'évacuation en cas d'incendie ou d'autres urgences ?
- Le programme, s'il est agréé, possède-t-il une note Step Up to Quality (SUTQ) ?
- Visitez les lieux où votre enfant prendra ses repas, dormira et jouera.



Assistant(e) maternel(le) (Caregiver)

Assurez-vous d'avoir la conviction que l'assistant(e) maternel(le) saura assurer la sécurité de votre enfant et l'aider à apprendre.

- L'assistant(e) maternel(le) aime-t-il/elle passer du temps avec les enfants ?
- Quelle est son expérience ?
- A-t-il (elle) suivi une formation spécialisée pour s'occuper d'enfants en bas âge ?
- Le prestataire est-il inscrit au Programme alimentaire du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) ? Il est interdit à un prestataire de facturer les repas et goûters financés par l'USDA.
- Quelles sont les mesures prises pour répondre aux besoins particuliers de votre enfant ?



Contrat

Avant de prendre une décision, demandez à voir un contrat. Il est préférable que tout soit par écrit, en particulier les informations concernant les tarifs, les horaires d'ouverture et les fournitures.

- Quel est le coût ?
Le programme accepte-t-il les subventions pour la garde d'enfants ?
- Quels sont les horaires d'arrivée et de départ des enfants ?
- Quelles règles les enfants doivent-ils respecter ?
- Le casier judiciaire de l'assistant(e) maternel(le) a-t-il été vérifié ?
- Qu'est-ce que les parents doivent fournir ? Quelles sont les fournitures procurées par la crèche ou le service de garderie en milieu familial ?
- Demandez des témoignages de familles. Prenez ensuite contact avec elles par téléphone ou rencontrez-les en personne avant de signer un contrat.
- Prenez le temps de passer à l'improviste. Les crèches et les assistant(e)s maternel(le)s devraient avoir une politique d'accès libre pour les parents.



Communication

Il est important de connaître les moyens d'échange d'information avec l'assistant(e) maternel(le).

- Avez-vous le sentiment que l'assistant(e) maternel(le) sera à votre écoute ?
- Quels moyens de communication utiliserez-vous pour parler des besoins de votre enfant ?
- Assurez-vous qu'un moment est prévu chaque jour pour échanger avec l'assistant(e) maternel(le). (Ce peut être à l'arrivée ou au départ de votre enfant.)

Avant de prendre votre décision, assurez-vous que le programme correspond parfaitement à votre enfant et à votre famille. N'oubliez pas que l'assistant(e) maternel(le) est votre partenaire pour assurer le bien-être et l'éducation de votre enfant.